

VILLE DE MONTMELIAN (SAVOIE)

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 13 NOVEMBRE 2023

PT/BM

Le Conseil Municipal de Montmélian légalement convoqué le 3 Novembre 2023, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, le **LUNDI 13 NOVEMBRE 2023 à 20 h**, sous la présidence de Madame Béatrice SANTAIS, Maire.

ETAIENTS PRESENTS : MM. les Conseillers Municipaux en exercice.

| | | | |
|-----------------------|-------------------------|----------------------|-----------------------|
| 1 – SANTAIS Béatrice | 8 – GRANDCHAMP Brigitte | 15 – | 22 – MARANDET Yannick |
| 2 – Yves PAVILLET | 9 – MUNIER Yannick | 16 – CROZET Irène | 23 – NOUAIS Jérôme |
| 3 – VITTON-MEA Emilie | 10 – FAVRE Michelle | 17 – ROCHER Lakshmi | 24 – |
| 4 – BUISSON André | 11 – BRUNET Didier | 18 – DURET Stéphanie | 25 – FETTAH Mohamed |
| 5 – CONAND Anne | 12 – COMPOIS Sylvie | 19 – CHEVROT Vincent | 26 – CEFALU Alexia |
| 6 – FAUCONET David | 13 – CORTADE Thierry | 20 – HAND Fabrice | |
| 7 – PIAGET Chantal | 14 – | 21 – BRUAND Thierry | |

Excusés : Philippe GOLEC (pouvoir à Jérôme NOUAIS) ; Franck PITTNER (pouvoir à Yves PAVILLET) ; Lucie TEIXEIRA

SECRETAIRE DE SEANCE : Jérôme NOUAIS

N° 13-11-2023/76

RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION AVEC LE CENTRE DE GESTION DE LA SAVOIE POUR LES BESOINS D'ARCHIVAGE DE LA COMMUNE

Rapporteur : Béatrice SANTAIS

Lors de sa séance du 14 décembre 2020, le Conseil Municipal a autorisé Mme le Maire à signer une convention avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Savoie pour la mise à disposition d'un archiviste intervenant dans le traitement des archives communales. Cette convention d'une durée de 3 ans arrive à échéance au 31 décembre 2023.

Le nombre de jours de mise à disposition de ce personnel sur cette période a été environ de 50 jours/an en moyenne.

Le tarif journalier est fixé par délibération du Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Savoie. Ce tarif a été fixé à 230 euros à compter du 1^{er} janvier 2023, frais de repas et de déplacement en sus.

La convention sera modifiée concernant les repas qui seront pris en charge au restaurant le Lourmarin au lieu de remboursement sur frais.

Compte tenu des besoins de la commune et de l'excellent travail fourni par l'archiviste, il est proposé de renouveler cette convention pluriannuelle, pour une nouvelle période de trois ans (2024, 2025 et 2026).


Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer en ce sens, une convention avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Savoie pour la période 2024 à 2025.

AINSI DELIBERE LES JOUR
MOIS ET AN QUE DESSUS

Le Secrétaire de séance

Jérôme NOUAIS



Le Maire

Béatrice SANTAIS

